

## **Communiqué de presse**

Berne, le 13 septembre 2007

### Prise de position de la FMH sur l'utilisation du nouveau numéro d'assuré AVS dans le système de santé

## **Le corps médical dit non au «patient transparent»**

**La Confédération a créé en tout hâte une base légale permettant d'utiliser le nouveau numéro d'assuré AVS en combinaison avec la carte d'assuré. Ceci ouvre toute grande la porte aux atteintes à la sphère privée des patients. Pour cette raison, la FMH prend clairement position contre l'utilisation du numéro d'assuré AVS, qui ne fait que paver la voie vers une ère du «patient transparent».**

A compter de 2009, il sera obligatoire en Suisse de présenter une «carte d'assuré» pour consulter un médecin, être admis à l'hôpital ou obtenir des médicaments soumis à ordonnance. Pour garantir l'identification du détenteur de la carte, la Confédération a décidé, au cours d'une procédure expresse, de combiner le nouveau numéro d'assuré AVS avec la carte d'assuré. Ce faisant, elle a renoncé à suivre la voie éprouvée de la consultation et de l'audition des milieux concernés. Et pourtant, les spécialistes de la protection des données et la FMH avaient émis d'emblée de très sérieuses réserves quant à cette mesure.

Utiliser le nouveau numéro AVS dans le système de santé, ne fût-ce qu'à des fins de facturation, reviendra à le connecter avec des données médicales. Il en résultera un risque d'association avec des données concernant les assurances sociales, le domaine fiscal ou autres. Ceci pourra entraîner de graves atteintes à la personnalité et la carte d'assuré pourrait finir par être utilisée comme fiche de santé. Les mesures de sécurité qui sont exigées pour l'utilisation du nouveau numéro AVS ne sont pas applicables actuellement dans le domaine de la santé. Il faudrait des investissements considérables pour procéder aux adaptations requises.

La décision du Parlement ouvre la voie à une ère du «patient transparent». Elle aura des effets négatifs sur la nécessaire optimisation des processus et minera la confiance des patients dans le système de santé. Pour cette raison, la FMH s'oppose fermement à la carte d'assuré actuellement prévue et à sa combinaison avec le nouveau numéro d'assuré AVS.

### **Renseignements:**

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH  
Tél. 031/359 11 50, courriel: [jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)